



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

Programme de formation

Devenir Auditeur en Ergonomie

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'émettre des avis sur la conception des postes et seront capables de mener des études ergonomiques afin de proposer des mesures d'amélioration.



Posséder un des prérequis suivants

- Soit être titulaire du certificat de [Formateur PRAP](#) (IBC ou 2S) ;
- Soit être titulaire du certificat de [Formateur APS ASD](#) ;
- Soit être titulaire du certificat de [Formateur GP & TMS](#) ;
- Soit avoir une expérience dans les activités physiques, la prévention des risques, la santé au travail (IST) ou la connaissance du corps humain.

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant mener des analyses de postes de travail.

Nombre de participants

Groupe de 4 à 12 personnes

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Art. R4541-5 et 6 du Code du Travail

OBJECTIFS :

- Être capable d'analyser une situation de travail dans ses différentes composantes ;
- Être capable d'évaluer les éventuelles nuisances et les risques du poste de travail ;
- Être capable d'accompagner l'établissement dans la conception des postes de travail ;
- Être capable d'élaborer un rapport d'Audit ergonomique biomécanique ;
- Être capable de proposer des mesures de prévention tridimensionnelles.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à un « Espace » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation ;
- Chaque apprenant recevra en début de formation son classeur « Auditeur en ergonomie » avec la documentation en format papier.

CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects réglementaires avec droits et devoirs des employeurs et salariés en matière d'organisation des postes de travail ;
- Notions d'anatomie, de physiologie et de pathologies associées ;
- Connaissance des composantes de l'homme au travail ;
- Méthodes d'analyses et de cotations ;
- Les outils technologiques pour la prise de mesures biomécaniques ;
- Conception et rédaction d'un rapport d'audit (RAE et RAB).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Consultant en ergonomie et Formateur de formateurs en prévention des risques professionnels des dispositifs PRAP, GP, TMS (et IPRP auprès de la DREETS).

OBTENTION FINALE :

- Attestation de fin de formation (Conforme à l'Art. L6353-1 du CT) ;
- **Diplôme « Auditeur en Ergonomie »** (Conforme au Décret du 30 juin 2015).